

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 14 Mars 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 89

Pouvoirs : 6

Membres votants : 95

Date de la convocation : 08/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze mars à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Marc DEFIEBER (Suppléant de Claude GEORGES), Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Martine FREBERT (Suppléant de Claudine DODELANDE), Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Thierry HAMON (Suppléant de Olivier PIQUENOT), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Mickaël THONNEL (Suppléant de Pascal FINET), Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Christian BAISSE, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Joël DESCAMPS, Jean DUTHILLEUL, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Eric JEHANNE, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Donatien PETIT, Denis SZALKOWSKI.

Pouvoirs : Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sara FERAUD Donne procuration à Sabrina BECHET, Sébastien LERAT Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Claude SPOHR Donne procuration à Philippe WATEAU, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.



Délibération n° 19/2023 : Désignation d'un suppléant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Vacance de poste –

Par délibération n° 57/2020 et n°171/2021, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation des membres du conseil communautaire suivants :

Titulaires :

- ✓ **Le Président**
1. Madame CANU Françoise
 2. Monsieur DIDTSCH Pascal
 3. Monsieur VOISIN Jean-Baptiste
 4. Monsieur LUCAS Yannick
 5. Monsieur LE ROUX Jean-Pierre
 6. Monsieur VAN DEN DRIESSE André

Suppléants :

1. Monsieur MEZIERE Georges
2. Madame RODRIGUE Colette
3. Monsieur MALCAVA Didier
4. Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich
5. Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine
6. Monsieur VILA Jean-Louis

Par courrier en date du 29 décembre 2022, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine informe le Président de sa démission au sein du conseil communautaire de l'Intercom et de la CCSPL.

De ce fait, le poste de suppléant au sein de la CCSPL devient vacant et il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les articles L 1413-1 et L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu les délibérations n° 57/2020 et n°171/2021 portant désignations des membres de la CCSPL ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** à l'unanimité, en application de l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement ;
- ✓ **DESIGNE** au sein de la CCSPL, un conseiller suppléant :

Suppléant : Monsieur Manuel CHOLEZ

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
89	6	95	0	95	0	95

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230314-19_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

**Le Président,
Nicolas GRAVELLE**

